

Initiatives ministérielles

draît admissible. Les ex-conjoints pourraient payer des frais d'administration pour les services de fiducie.

Le NPD a pu faire accepter par le gouvernement quatre de nos amendements en comité. Le gouvernement a proposé sa version, qui portait sur la divulgation de l'information. Le projet de loi fera en sorte que les conjoints non cotisants aient un accès égal à l'information concernant le régime de pensions de leurs conjoints. Les anciens conjoints auront ainsi la possibilité d'obtenir un règlement équitable relativement à une pension à laquelle ils ont aussi contribué.

La période de cohabitation: en l'absence d'une ordonnance de la cour spécifiant la période de cohabitation, le ministre devra utiliser les lignes directrices provinciales en matière de droit familial pour déterminer cette période.

Règlements concernant l'évaluation: deux amendements visaient à faire en sorte que les règlements relatifs à l'évaluation des pensions soient appliqués selon des méthodes saines et équitables. Le NPD fera une proposition.

Une autre motion concernait les excédents. J'ai essayé de présenter une motion à la Chambre, mais elle a été jugée irrecevable. Il s'agissait, à mon avis, d'une motion très importante parce que la question des excédents dans le régime de pensions ne devrait pas être assujettie à un règlement mais être régie par la loi. Les motions du NPD visaient à préciser ces aspects.

En résumé, je tiens à dire à quel point j'étais enthousiasmé lorsque j'ai pris connaissance du projet de loi, et que je me suis rendu compte des nombreuses possibilités d'amendements qu'il offrait. On aurait pu établir un conseil d'administration, sans qu'il n'en coûte rien au gouvernement. Ce conseil aurait pu être constitué de représentants du gouvernement, des employés, de retraités et de conjoints, afin qu'ils aient leur mot à dire.

Suite à l'échec de cette tentative, nous avons essayé d'intégrer ces gens au conseil consultatif, mais même cela n'a pas été possible.

Le gouvernement n'a pas l'intention de permettre des interventions de l'extérieur. Il s'agit de toute évidence d'un projet de loi de réglementation. Le gouvernement a préféré procéder par voie réglementaire plutôt que par voie législative, afin de pouvoir régir le régime par voie réglementaire.

Chacun semble croire que l'indexation des pensions est protégée, mais je ferai remarquer qu'il suffirait au gouvernement d'apporter quelques modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour annuler les avantages résultant de l'indexation des pensions.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est avec la plus grande déception que je prends la parole aujourd'hui pour commenter le projet

de loi C-55, à l'étape de la troisième lecture. J'ai cru le gouvernement lorsqu'il a dit dans son premier communiqué au peuple canadien que ce projet de loi éliminerait certaines anomalies et améliorerait le régime de retraite de nos fonctionnaires, de la GRC et des forces armées.

Ceux d'entre nous qui s'intéressent particulièrement au régime de retraite de la fonction publique savent depuis longtemps qu'il faut le modifier pour le rendre plus équitable et même tout simplement pour qu'il soit conforme aux règles qui régissent les autres régimes.

J'aimerais rendre un hommage spécial à certains députés pour leur excellente contribution au débat de vendredi dernier, mais j'aimerais surtout remercier le député de Restigouche—Chaleur qui a présenté, au nom des libéraux, 77 amendements, je crois, qui ont tous été débattus mais que le gouvernement a rejetés. Je veux également rendre hommage au député de Carleton—Gloucester qui s'intéresse passionnément aux pensions de retraite, au député d'Ottawa—Sud pour ses vastes connaissances en la matière, et tout particulièrement à ma collègue d'Ottawa—Ouest pour son excellente contribution, aujourd'hui au début de ce débat à l'étape de la troisième lecture qui est très importante pour n'importe quel projet de loi.

Je me rends compte qu'il va nous falloir persévérer et poursuivre nos efforts pour essayer d'améliorer les régimes de retraite des fonctionnaires afin de les rendre plus équitables. Tel est le thème que nous devrions adopter et développer.

Malheureusement, le gouvernement conservateur n'a pas saisi l'occasion de rendre le régime de la fonction publique plus équitable. Il est vrai que ce n'est pas tous les jours qu'on a l'occasion de modifier les régimes de retraite. Je suis très étonné que le gouvernement n'ait pas pris ses responsabilités dans ce domaine plus au sérieux car malgré l'espoir qu'il nous avait donné, il ne nous a rien donné. À mon avis, il n'a apporté aucune modification substantielle qui rende ce régime plus équitable.

Je ne devrais sans doute pas m'en formaliser connaissant son attitude à l'égard de la fonction publique du Canada. Depuis sept ans, il s'en prend injustement à la fonction publique, à des fins politiques surtout. Il en a fait son bouc émissaire rejetant sur les fonctionnaires la responsabilité de sa mauvaise gestion. Il leur a sapé le moral.

Les conservateurs ont négligé leurs responsabilités. En notre qualité de députés de l'opposition officielle, mes collègues et moi-même avons fait de notre mieux pour essayer de compenser cette négligence, comme l'a prouvé le nombre d'amendements que nous avons proposés en comité et qui, pour la plupart, ont été rejetés par les députés conservateurs. Nous avons présenté des arguments solides à la Chambre dans l'espoir de convaincre une majorité de députés qu'il était possible, à l'étape du